La Révolution française désigne une période de dix années (1789-1799) qui va de l'ouverture des états généraux au coup d'État de Brumaire par le général Bonaparte. Cette décennie ébouriffante a vu la France accomplir d'immenses réformes de structure, dans le prolongement des Lumières du XVIIIe siècle et des révolutions démocratiques d'Angleterre et d'Amérique.

Mais la Révolution française est aussi associée à la guerre civile et à des guerres de conquête. C'est qu'en s’immisçant dans les questions religieuses avec la Constitution civile du clergé, en octobre 1790, les dirigeants révolutionnaires ont divisé les Français, suscité la formation d'une coalition européenne contre la France, provoqué la chute de la monarchie et conduit à seize mois de dictature et de terreur (mars 1793-juillet 1794).

**1789**

**Du tiers état à la Nation**

Le 5 mai 1789, le roi Louis XVI et Necker ouvrent solennellement les états généraux. Louis XVI n'a plus d'argent en caisse et a besoin de l'accord des représentants des trois ordres (clergé, noblesse et tiers état) pour lever de nouveaux impôts et réformer ceux existants.

Le 17 juin, les députés s'autoproclament Assemblée nationale puis font serment de ne pas se séparer tant qu'ils n'auront pas donné une constitution à la France, selon l'exemple américain. Ils souhaitent ainsi mettre un terme à l'autoritarisme royal et établir une monarchie parlementaire.

À Paris, des rumeurs font craindre une intervention des troupes contre la capitale. Le 14 juillet 1789, des émeutiers s'en vont prendre d'assaut la Bastille, une vieille forteresse de la guerre de Cent Ans qui symbolise l'arbitraire royal aux yeux des Parisiens.

Face aux troubles qui s'étendent, le roi reste passif. Son frère, le comte d'Artois, futur Charles X, prend quant à lui la mesure de l'événement et quitte la France sans attendre. Il est suivi dans l'émigration par d'autres nobles.

Une « Grande peur » s'étend dans les campagnes et pour calmer les paysans, dans la nuit historique du 4 août, les députés votent l'abolition des privilèges, mettant ainsi fin à des siècles de domination seigneuriale.

Le 26 août 1789 est votée la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. C'est l'acte le plus remarquable de la Révolution. Les députés, inspirés par les grands philosophes français et anglais des siècles précédents (Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau...) votent dans l'enthousiasme cette Déclaration de 17 articles commençant par cette phrase mémorable et impensable sous l'Ancien Régime : « Tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... ».

Chacun espère que le roi approuve ces premières décisions de l'assemblée mais il ne s'y résout pas. Alors, le 5 octobre 1789, une foule de Parisiennes en colère prend le chemin de Versailles. Le lendemain, la famille royale quitte Versailles pour le palais des Tuileries, au coeur de la capitale. L'Assemblée se rappelle là-dessus qu'elle doit résoudre la crise fiscale et, le 10 octobre 1789, les députés ont l'idée de saisir les terres et les biens qui appartiennent à l'Église catholique afin de renflouer le trésor public.

**1790**

**Une France nouvelle**

Les journaux se multiplient ainsi que les clubs où débattent avec passion les sans-culottes (on appelle ainsi les gens des quartiers populaires, révolutionnaires intransigeants qui portent un pantalon et non une culotte de soie comme les bourgeois et les aristocrates). Le plus célèbre est le club des Jacobins, dont un certain Robespierre devient président le 31 mars 1790.

L'Assemblée constituante ne se contente pas de préparer une Constitution. Elle réforme en profondeur les institutions du pays. C'est ainsi qu'elle crée les départements pour remédier à la confusion des anciennes provinces. Elle unifie les poids et mesures et crée une nouvelle unité de longueur appelée à un grand succès mondial : le mètre. Elle instaure l'état civil, introduit le divorce et le mariage civil, supprime le privilège d'aînesse dans les héritages...

Le 12 juillet 1790, les députés votent la Constitution civile du clergé en contrepartie de la nationalisation des biens de l'Église : ils garantissent un revenu aux membres du clergé et décident aussi qu'ils seront désormais élus par les citoyens et devront prêter serment à la Nation, au roi et à la constitution.

À partir de cette date, le clergé va se diviser entre prêtres « jureurs » (ceux qui acceptent de prêter serment et adhérent aux idées de la Révolution) et prêtres « réfractaires » (ceux qui refusent le serment et rejettent les idées révolutionnaires).

1791

Le 2 mars 1791, le décret d'Allarde abolit les corporations au nom de la liberté d'entreprendre et, dans un souci de cohérence, la loi Le Chapelier interdit le 14 juin 1791 la reconstitution de toute association professionnelle tant de patrons que de salariés (cette loi entravera au XIXe siècle la création de syndicats).

Mais le 13 avril 1791, le pape condamne la Constitution civile du clergé qu'il juge hérétique et schismatique. Le roi, très pieux et fidèle à la volonté du pape, se met dès lors en retrait de la Révolution et utilise son droit de veto pour paralyser le travail législatif de l'assemblée.

Le 21 juin 1791, il tente avec sa famille de rejoindre des troupes fidèles afin de rétablir son autorité. Mais il est reconnu dans une auberge, arrêté à Varennes et ramené à Paris. Dès lors, la ferveur monarchiste des Français commence à s'effriter et nombreux sont ceux à l'accuser de trahison. Le 17 juillet 1791, sur le Champ de Mars, à Paris, les gardes de La Fayette fusillent des républicains qui demandaient la déposition du roi.

**L'Assemblée législative et la chute du roi**

Le 1er octobre 1791, la première Constitution française entre en application. Elle inaugure une monarchie constitutionnelle à l'anglaise où le pouvoir législatif (rédiger les lois) est confié à une Assemblée du même nom.

Louis XVI troque son titre de roi de France pour celui, plus humble, de roi des Français. Il dispose du pouvoir exécutif et continue d'exercer son droit de veto qui lui permet de repousser ou retarder les textes de l'Assemblée.

**1792**

Au club des Jacobins s'ouvre un débat sur l'opportunité d'une guerre contre les « despotes » européens. Il va déboucher sur une lutte à mort entre deux clans politiques :

- les Brissotins, plus tard appelés Girondins (ainsi nommés parce que leur chef de file est le député Brissot et plusieurs viennent du département de la Gironde) : ils veulent sauvegarder les institutions décentralisées mises en place en 1789 ; ils aspirent d'autre part à une guerre qui obligerait le roi à choisir définitivement le camp de la Révolution.

- les Montagnards (ainsi nommés peut-être parce qu'à l'Assemblée, leurs membres siègent dans les travées les plus élevées !) : ils sont menés par Robespierre, Danton, Saint-Just, Marat... Ils veulent un pouvoir fort et centralisé pour consolider les acquis de la Révolution et à aucun prix d'une guerre. Ils s'appuient sur les sans-culottes parisiens, toujours prêts à déclencher une émeute.

Le 23 mars 1792, Louis XVI appelle au gouvernement les Girondins. Comme le roi mais pour des raisons opposées, ceux-ci aspirent à la guerre contre l'Autriche. Ils souhaitent exporter les idées révolutionnaires à travers l'Europe ; quant au roi, il souhaite secrètement la défaite des armées françaises afin de rétablir son pouvoir absolu avec l'appui des armées étrangères.

L'hostilité envers Louis XVI grandit chez les Parisiens. Le 20 juin 1792, le peuple envahit le palais des Tuileries et oblige le roi à porter le bonnet phrygien et à boire à la santé de la nation.

Le 10 août 1792, la foule envahit à nouveau les Tuileries et en massacre ses défenseurs. Le roi et sa famille sont alors enfermés dans la prison du Temple.

C'est la fin d'une monarchie millénaire ! Le 2 septembre, plus d'un millier de prisonniers soupçonnés d'être monarchistes sont massacrés par les sans-culottes à l'instigation de Marat, un journaliste intransigeant et hystérique de la cause révolutionnaire.

**La Convention à l'ombre de la guillotine**

Une nouvelle assemblée est élue au suffrage universel (à l'exclusion des femmes) et non plus comme précédemment au suffrage censitaire (seuls avaient le droit de voter et de se faire élire les hommes assez aisés pour payer un minimum d'impôt).

Le 20 septembre 1792, l'assemblée de la Convention (un nom emprunté aux Américains) se réunit pour la première fois. Le lendemain, les députés proclament l'abolition de la monarchie et le 22 septembre 1792, ils décident sur une proposition de Georges Danton, que désormais, les actes publics seront datés de « l'An 1 de la République ». La France se découvre en République.

L'assemblée met sans tarder le roi en accusation. Son procès réveille l'opposition entre deux clans politiques :

- les Girondins ou Brissotins (ainsi nommés parce que leur chef de file est le député Brissot et beaucoup viennent du département de la Gironde) : ils veulent maintenir les institutions décentralisées mises en place en 1789,

- les Montagnards (ainsi nommés parce qu'ils siègent dans les travées les plus élevées de l'Assemblée !) : ils sont menés par Robespierre, Danton, Saint-Just, Marat... Ils veulent un pouvoir fort et centralisé et des mesures radicales pour sauver les acquis de la Révolution et chasser définitivement les armées étrangères menaçant la France. Ils s'appuient sur les sans-culottes parisiens, toujours prêts à déclencher une émeute.

**Affaires étrangères : la Révolution face à l'Europe des rois**

Les souverains étrangers voyaient au départ la Révolution sans déplaisir, escomptant un affaiblissement de la France sur la scène internationale. Mais après les dérapages du printemps 1792, ils s'inquiètent pour le roi et craignent une contagion révolutionnaire. Louis XVI, son entourage et les émigrés français les poussent à intervenir. De leur côté, les révolutionnaires se prennent à espérer une guerre victorieuse qui exporterait les principes de la Révolution en Europe.

Le 20 avril 1792, l'Assemblée législative et le roi Louis XVI déclarent la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie », en fait le puissant archiduc d'Autriche, futur empereur d'Allemagne.

Dès l'été, la France est envahie par les armées prussiennes et autrichiennes. Parallèlement le duc de Brunswick, le chef des armées prussiennes, menace les Parisiens d'une répression féroce s'ils attentent à la vie de la famille royale.

Cependant, les Prussiens sont repoussés le 20 septembre 1792, à Valmy, en Argonne, au chant de la Marseillaise. Les armées révolutionnaires confirment ce premier succès quelques semaines plus tard par leur victoire à Jemmapes, en Belgique (une possession autrichienne).

**1793**

**Politique intérieure : la Révolution se déchire**

Les Montagnards obtiennent en définitive la condamnation à mort du roi. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné en place publique.

La Convention proclame la « patrie en danger » et annonce la levée de 300 000 hommes pour renforcer les armées. Cette mesure entraîne une révolte paysanne dans tout l'ouest de la France. Le 11 mars 1793 débute la guerre de Vendée, la plus impitoyable guerre civile qu'ait connue la France.

Le 28 mars est constitué un Tribunal révolutionnaire pour juger les traîtres à la patrie et les opposants au nouveau régime républicain. Enfin, le 6 avril 1793, la Convention confie le gouvernement à un Comité de salut public dominé par Maximilien de Robespierre.

C'est le début de la dictature jacobine (les membres du comité viennent du club des Jacobins).

Les 31 mai et 2 juin 1793, les Girondins sont arrêtés puis guillotinés. Le 13 juillet, Marat est lui-même assassiné par une jeune exaltée, Charlotte Corday.

En réaction, le 17 septembre 1793, la Convention vote la loi des suspects qui permet d'arrêter, de juger et de guillotiner à peu près n'importe qui. La Terreur s'accélère et la guillotine tourne à plein régime. Elle fera, jusqu'à l'exécution de Robespierre, 20 000 victimes environ.

Robespierre et les conventionnels profitent de la Terreur pour mener tambour battant la déchristianisation du pays. Les prêtres réfractaires et les religieux sont pourchassés et guillotinés.

Le 16 octobre 1793, c'est au tour de la reine Marie-Antoinette d'être guillotiné. Le lendemain, les Vendéens sont défaits à Cholet. Les Montagnards paraissent triompher. Le 24 novembre 1793, ils imposent un changement de calendrier afin de montrer la rupture définitive avec l'ordre ancien.

**Affaires étrangères : l'embrasement de l'Europe**

Avec la mort de Louis XVI, les souverains étrangers commencent à voir d'un autre œil la Révolution française ! L'Angleterre n'accepte pas la domination de la France sur la Belgique, où passe une grande partie de son commerce avec l'Europe. Dès février 1793, elle monte une première coalition militaire contre la France avec l'Autriche, la Prusse, l'Espagne...

Le mois suivant, en mars 1793, les Français sont battus à Neerwinden. La France et la Révolution sont aux abois...

**1794**

Le 26 juin 1794, la victoire de Fleurus sauve une nouvelle fois la Révolution... mais elle enlève du coup toute justification à la dictature jacobine et à la Terreur.

**Politique intérieure : la chute de Robespierre**

Après avoir fait guillotiner les Girondins, les Montagnards s'entretuent également. Robespierre et le Comité de salut public décident de faire exécuter Danton, Camille Desmoulins et leurs partisans car ils sont considérés comme trop indulgents et souhaitent la fin de la Terreur.

Économiquement, la France est à bout de souffle, son économie est ruinée par les guerres, la Terreur et par la mise en place des « assignats » (une monnaie mise en place en 1791, gagée sur les biens nationaux, issus de la saisie des biens de l'Église en 1790). Cette nouvelle monnaie censée renflouer les caisses de l'État est un échec complet.

Lassés par sa dictature et par la Terreur, de nombreux députés se liguent contre Robespierre et ses proches, comme Saint-Just. Ils sont arrêtés le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II selon le calendrier républicain) et guillotinés le lendemain.

**Les thermidoriens et le Directoire**

Les vainqueurs de Robespierre, surnommés les « Thermidoriens », libèrent les suspects et mettent fin à la Terreur. C'est le soulagement dans tout le pays. Mais il est de courte durée. Parmi les nouveaux dirigeants, beaucoup (Fouché, Carrier, Barras...) ont outrepassé les consignes officielles et massacré plus que de raison. Ils n'ont abattu Robespierre que pour éviter d'être eux-mêmes abattus. Ils tiennent par-dessus tout à empêcher la restauration de la monarchie qui les priverait de leurs richesses mal acquises, voire de leur liberté ou leur vie.

**1795**

Les royalistes, majoritaires dans le pays, se prennent à rêver à la restauration d'un roi cependant que le malheureux Louis XVII (le jeune fils de Louis XVI) meurt au Temple le 8 juin 1795. Les Jacobins, de leur côté, ne désespèrent pas de revenir au pouvoir.

Les « Thermidoriens » font front. Ils préparent une nouvelle Constitution avec non plus une mais deux assemblées, les Cinq Cents et les Anciens, comme en Angleterre.

Les royalistes projettent un soulèvement mais il est réprimé avec énergie le 5 octobre 1795 (13 Vendémiaire An IV) par un jeune général inconnu de 26 ans, ancien partisan de Robespierre. Il a nom Napoléon Buonaparte. Il fera à nouveau parler de lui...

Le danger monarchiste ayant été écarté, la nouvelle Constitution entre en vigueur le 26 octobre 1795. Elle met en place un nouveau régime, le Directoire.

**1796**

Le pouvoir exécutif est confié à un Directoire de cinq Directeurs.

Le régime poursuit activement les réformes engagées par les Thermidoriens :

– rédaction d'un Code civil qui regroupe les lois et les coutumes dans un ensemble cohérent et clair (il appartiendra au Premier Consul Napoléon Bonaparte d'y mettre la dernière touche),

– banqueroute des deux tiers, éradication des assignats et lancement d'une nouvelle monnaie, le franc, pour remédier à la crise monétaire,

– rénovation de l'enseignement et création des grandes écoles d'ingénieurs,

En dépit de ces réformes, l'économie tarde à se relever. La criminalité fait des ravages. Les bourgeois affichent avec ostentation une fortune souvent mal acquise, par le trafic de biens nationaux ou le ravitaillement à prix d'or des armées de la République. C'est la période des « incroyables » et des « merveilleuses »en tenues excentriques (et très déshabillées, à l'exemple de Mme Tallien).

Le régime apparaît comme corrompu à l'image d'un de ses hommes forts, Barras, considéré comme un homme « sans foi comme sans mœurs » par de nombreux Français.

**1797**

Comme le gouvernement du Directoire éprouve les plus grandes difficultés à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, il encourage ses généraux victorieux à rançonner les pays conquis...

**Affaires étrangères**

Le général le plus efficace dans cette tâche est Napoléon Bonaparte à la tête de son armée d'Italie. À la tête de ses armées, il conquiert en 1796 l'Italie du nord et l'Italie centrale, qui regorgent de richesses. Le 18 octobre 1797, il impose la paix à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, mettant fin à la première coalition.

**1798**

Malgré une politique intérieure modérée, le Directoire ne peut renoncer à la poursuite de la guerre. Non seulement il compte sur les tributs prélevés dans les pays conquis mais il veut aussi à tout prix conserver les principales conquêtes de la Révolution : la Belgique et la rive gauche du Rhin.

Encouragé par ses premières victoires, le Directoire exporte la Révolution dans les pays conquis. Il crée des républiques-soeurs en Italie, en Suisse... sur le modèle de la république française.

Or, l'Angleterre, dirigée par l'énergique William Pitt le Jeune, ne peut tolérer à aucun prix que la France, sa grande rivale, demeure en Belgique. Aussi fomente-t-elle une deuxième coalition contre la France. Les frontières de la France sont une nouvelle fois menacées.

**Politique intérieure : le régime aux abois**

La République française aborde l'année 1799 en position désespérée. Le régime est aux abois, ses ennemis de la deuxième coalition croient déjà triompher et les Bourbons sont persuadés de reprendre bientôt le pouvoir... Pour pallier au manque de volontaires, le gouvernement instaure la conscription obligatoire par la loi Jourdan du 5 septembre 1798 (elle sera abolie deux siècles plus tard par le président Chirac).

**La déchéance du Directoire**

**1799**

Les Directeurs ont voté la mort de Louis XVI et veulent à tout prix éviter une restauration monarchique qui signerait leur perte. Sur une idée de l'abbé Sieyès, ils préparent un coup d'état pour renverser le régime instable du Directoire et consolider la République.

Le complot a besoin pour cela d'un général populaire et glorieux. Justement, Bonaparte a débarqué à Fréjus le 8 octobre 1799, de retour d'Égypte où il a mené une campagne militaire désastreuse mais remplie d'exotisme et embellie par la propagande. Les conspirateurs se tournent vers lui.

Par le coup d'État des 9 et 10 novembre 1799 (18 et 19 Brumaire an VIII selon le calendrier révolutionnaire), Napoléon Bonaparte renverse le Directoire et établit un nouveau régime dans lequel il exerce un pouvoir dictatorial : le Consulat.

On peut à ce moment considérer que la Révolution française est terminée. Malheureusement, la poursuite de la guerre pendant quinze années de plus va entraîner la France et l'Europe dans des bouleversements et des tragédies dont elles se seraient volontiers passées.